

Objetif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Ternaïre Allocation Dynamique (le "Fonds")
Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management (la "Société de Gestion")
ISIN : FR001400J945
Site internet de l'initiateur : www.sunny-am.com

Appelez-le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Sunny Asset Management est agréée en France sous le n°GP-08000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 12 novembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Ternaïre Allocation Dynamique est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers.

DURÉE

Le Fonds a été créé le 03/11/2023 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion de TERNAIRE ALLOCATION DYNAMIQUE (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à son indicateur de référence : 75% MSCI All Country World Total Return EUR (Ticker Bloomberg NDEEWN Index -dividendes réinvestis) +25% Bloomberg Global Aggregate Debt Index converti en euro (Ticker Bloomberg : LEGATREU index-coupons réinvestis). Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

TERNAIRE ALLOCATION DYNAMIQUE (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active dans le degré d'exposition du portefeuille aux différents types de risques ainsi que dans la répartition entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligations) avec une déclinaison par thèmes. Ainsi, la stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs sera complétée par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle non garanties, relevant de la volonté des gérants et des styles de gestion. Le processus de gestion se décline comme suit : établissement d'un scénario macroéconomique, définition d'une allocation stratégique, gestion tactique des expositions, et sélection des investissements.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Pour parvenir à son objectif de gestion, le FCP TERNAIRE ALLOCATION DYNAMIQUE est exposé au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales principalement par le biais d'OPC (au-delà de 20 % de l'actif net) mais pourra également sélectionner des valeurs mobilières en direct (jusqu'à 80 % de l'actif net). Les valeurs mobilières détenues via les OPC et les valeurs mobilières détenues en direct pourront être libellées dans des devises autres que l'euro. Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (futures, swaps, options) et à des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré. Le gérant pourra également être amené à prendre des positions directionnelles sur certains marchés ou certaines thématiques afin de capter des tendances à court/moyen terme, ainsi que des stratégies de performance absolue.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : 0 à 60 % en Obligations internationales, dont : 0 à 40 % de l'actif net dans des titres en direct émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE) et/ou dans des titres spéculatifs en direct, de notation inférieure ou égale à BB+ selon les agences de notation, ou jugée équivalente par la SGP et/ou non notés, 0 à 40 % en OPC exposés à des émetteurs de pays émergents et/ou titres spéculatifs, et 40 à 100 % en actions internationales, dont : 0 à 50% de l'actif net dans des titres en direct émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE) et/ou dans des titres PME en direct (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros), 0 à 100 % en OPC exposés à des émetteurs de pays émergents et/ou titres de PME. L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200 % de l'actif net du fonds. La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net. La fourchette d'exposition en indices Actions sera de -25 % / +125 %. La sensibilité taux du FCP sera comprise dans une fourchette entre -3 et +10.

La Part C capitalise ses revenus

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant une allocation diversifiée tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive. Ce Produit s'adresse aux investisseurs qui souhaitent valoriser leur capital, et ayant une connaissance et une expérience de base et/ou intermédiaire et/ou avancée des marchés financiers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (5 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Dépositaire est Société Générale.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou à l'adresse électronique suivante : contact@sunny-am.com.

Les rachats sont possibles chaque jour ouvrable, veuillez consulter le prospectus pour plus de détails.

Période de détention recommandée : 5 années.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une incapacité du fonds à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances de l'indicateur de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. L'indicateur de référence utilisé pour le SRI et les scénarios de performances est le 75 % MSCI All Country World Total Return EUR (Ticker Bloomberg : NDEEWN Index -dividendes réinvestis) +25% Bloomberg Global Aggregate Debt Index converti en euro (Ticker Bloomberg : LEGATREU index- coupons réinvestis).

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement :		5 ans EUR 10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 6 490 -35.1%	EUR 5 310 -11.9%
Scénario défavorable¹	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 410 -15.9%	EUR 8 730 -2.7%
Scénario intermédiaire²	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 570 5.7%	EUR 13 200 5.7%
Scénario favorable³	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 12 990 29.9%	EUR 14 680 8.0%

¹Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'indicateur de référence entre décembre 2021 et décembre 2022.

²Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'indicateur de référence entre novembre 2014 et novembre 2019.

³Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'indicateur de référence entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Sunny Asset Management. En cas de défaillance de Sunny Asset Management, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	EUR 216	EUR 1 405
Incidence des coûts annuels (*)	2.2%	2.2%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.9% avant déduction des coûts et de 5.7% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.85% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation en tenant compte des frais de gestion direct et indirect.	EUR 185
Coûts de transaction	0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 16
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années.

La période de détention recommandée a été choisie en fonction de la typologie des investissements potentiels. Cependant vous pouvez racheter votre investissement à tout moment pendant cette période. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance.

Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+2, sur la base des cours de clôture en J.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

Sunny Asset Management, 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

contact@sunny-am.com

<https://www.sunny-am.com/contact/>

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou par mail à l'adresse contact@sunny-am.com.

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Les derniers scénarios de performances sont disponibles sur le site Web https://download.alphaomega.lu/perfscenario_TD00002287_1_FR_fr.pdf.